

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Rappels au règlement** (p. 2).

MM. Claude Bartolone, Rémy Auchedé, le président, Michel Péricard, Mme Ségolène Royal, MM. Jacques Brunhes, Alain Bocquet.

Suspension et reprise de la séance (p. 5)

2. **Réforme de la protection sociale.** Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 5).

Rappels au règlement (p. 5)

MM. Alain Bocquet, Henri Emmanuelli, Laurent Fabius, Rémy Auchedé, Richard Dell'Agnola, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice ; Julien Dray, Patrick Ollier, Denis Jacquat, Claude Bartolone, Jacques Brunhes, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 13)

M. Alain Juppé, Premier ministre.

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT (p. 13)

(Application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution)

M. le président.

Suspension du débat.

3. **Prise d'acte du dépôt d'une motion de censure** (p. 14).

4. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 14).

5. **Communication relative aux assemblées territoriales** (p. 14).

6. **Ordre du jour** (p. 15).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures quinze.*)

1

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. Claude Bartolone. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Si vous ne l'aviez pas fait, je vous l'aurais proposée. (*Sourires.*)

La parole est à M. Claude Bartolone, pour un rappel au règlement.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, chacun de mes collègues attendait ce rappel au règlement ! En effet, nous souhaitons tous savoir exactement dans quelles conditions nous allons travailler, et sur combien de jours nous allons examiner le projet de loi autorisant le Gouvernement à réformer la protection sociale par ordonnances.

Si je me permets de vous poser cette question, monsieur le président, c'est qu'une fois encore, c'est par la presse que nous avons appris – heureusement qu'elle est là ! – que M. le Premier ministre avait réuni, à quatorze heures trente, les ministres en charge de la question sociale. Cette réunion a dû permettre de tirer des conclusions, du moins je l'espère, tant de nos travaux que des différents mouvements sociaux qui secouent le pays depuis quinze jours.

Nous venons d'apprendre aussi que le Premier ministre s'exprimera à la télévision ce soir. Certainement, il donnera à nos concitoyens quelques indications sur les conséquences qui découlent de ces événements, et il devrait, en cette occasion, tenir compte lui aussi – en tout cas je le souhaite – des débats que nous menons depuis quelques jours sur le projet de loi d'habilitation.

En tout cas, les députés de l'opposition souhaitent savoir quel style adopter pour nos travaux. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Richard Dell'agnola. Votez le texte !

M. le président. Mes chers collègues, souriez en silence ! (*Sourires.*)

M. Claude Bartolone. Si nous devons examiner l'article 1^{er}, et peut-être l'article 2, pour permettre à la majorité et au Gouvernement, dans l'après-midi, de prétendre que le débat a eu lieu – en ayant eu, il est vrai, la grande discussion générale, que vous avez organisée avec bienveillance, monsieur le président ! – autant le savoir clairement.

Je le dis avec sérénité, monsieur le président. Le respect que nous nous devons à nous-mêmes mérite des réponses précises à ces questions. Le Gouvernement, au cours de sa réunion autour du Premier ministre, a-t-il arrêté des décisions ? Le Premier ministre, avant de s'adresser aux Français à la télévision, ne devrait-il pas faire un petit détour par cet hémicycle pour nous dire les conclusions qu'il tire de l'agitation sociale et de nos débats ? Et surtout, monsieur le président, ne faudrait-il pas que vous demandiez au ministre des relations avec le Parlement ce que sera le programme de nos travaux cet après-midi, ce soir, demain et après-demain ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchedé.

M. Rémy Auchedé. Jusqu'à présent, nous avons examiné entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix amendements sur les milliers qui ont été déposés au projet de loi autorisant le Gouvernement à réformer par ordonnances la sécurité sociale. J'ai d'ailleurs noté, et je vous en remercie, monsieur le président, que vous faisiez preuve d'une très grande libéralité, ou complaisance – je ne sais pas quel mot employer – lors des interventions sur les amendements, ce qui rend, certes, le débat passionnant, mais à ce rythme-là...

M. le président. C'est un reproche ? (*Sourires.*)

M. Rémy Auchedé. Non, c'était un compliment, monsieur le président. Et je suis persuadé que vous l'avez reçu comme tel !

A ce rythme-là, disais-je, et compte tenu du nombre d'amendements qui restent à discuter, si mes calculs sont exacts, il faudra encore, pour arriver au bout de l'examen de ce projet de loi, sept ou huit semaines.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Au minimum !

M. Rémy Auchedé. Voilà qui rend caduque l'argumentation développée par le Gouvernement et les représentants de la majorité selon laquelle il y aurait urgence. Il aurait, en effet, été beaucoup plus rapide de laisser jouer au Parlement son véritable rôle et examiner des projets de loi sur les thèmes qui sont abordés.

Cela dit, je le répète, monsieur le président, – et j'aurais dû le faire dès le départ – je vous remercie de la manière très libérale dont vous présidez ces séances depuis avant-hier. (*Applaudissements.*)

Ensuite, je veux m'associer à ce qui vient d'être dit par M. Bartolone. Le Premier ministre doit parler ce soir, à vingt heures, à la télévision. Après ses précédentes prestations, après la page de publicité publiée dans divers quotidiens, peut-être, pourrait-il, cette fois, accorder la primauté au Parlement –, même si nous ne sommes pas à la saison des légumes frais (*Sourires*). Voilà qui serait un signe positif pour l'image de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Puisqu'il s'agit de rappels au règlement, je vais y répondre, étant précisé que si quiconque ici présent me demandait la parole, je la lui donnerais bien volontiers !

Je ne puis, pour l'instant, que formuler trois hypothèses.

La première est que, si d'ici à ce soir, vingt et une heures trente, terme qui a été fixé par la conférence des présidents pour les travaux de ce jour, il ne se passe rien, je dirai très simplement: Prochaine séance mardi à quinze heures, questions au Gouvernement suivies de l'ordre du jour tel qu'il a été arrêté par la conférence des présidents.

Deuxième hypothèse, il se passe quelque chose. (« *Quoi ?* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. Julien Dray. Un nouveau Premier ministre ?

M. le président. Il se peut que, comme il l'a fait hier, M. le ministre des relations avec le Parlement me demande de convoquer la conférence des présidents, ce que je ferai immédiatement. En effet, si quelqu'un souhaitait que nous poursuivions demain...

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. le président. ... l'examen du texte dont nous sommes actuellement saisis, le Gouvernement, conformément aux nouvelles dispositions constitutionnelles et aux nouveaux articles de notre règlement pris pour application, devrait formuler la demande de séances supplémentaires en conférence des présidents. La réponse positive est de droit, elle est automatique, mais la demande doit être prononcée en conférence des présidents.

Troisième hypothèse – mais je parle dans l'absolu après avoir fait l'inventaire de toutes les possibilités, je ne fais pas de pronostics (« *Bien sûr !* » sur les bancs du groupe socialiste) – c'est que nous recevions avant vingt et une heures trente,...

M. Henri Emmanuelli. Hypothèse d'école !

M. le président. ... parce que, après, je le rappelle, nous ne serons plus là, la visite de M. le Premier ministre (« *Ah !* » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste), seul habilité à user de certaine prérogative constitutionnelle dont on n'a pas manqué dans les couloirs et ici même de rappeler l'existence, en l'occurrence l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Je ne pense pas qu'il y ait une quatrième hypothèse, encore qu'on ne puisse jurer de rien.

M. Robert Pandraud. Si ! le retrait de tous les amendements !

M. le président. Il y a aussi, me souffle-t-on, le retrait de l'ensemble des amendements restant en discussion, ce qui nous permettrait de terminer nos travaux dans une vingtaine de minutes ou une demi-heure. Mais je ne peux pas, à ce moment de la discussion, vous en dire davantage.

Je comprends bien que vous vouliez organiser et orienter vos interventions et votre contribution au débat. Voici donc les propositions que je m'apprêtais à vous faire. A vous de les apprécier.

Nous pourrions d'abord mettre en discussion les deux amendements de suppression du dernier alinéa de l'article premier. Ensuite, je vous suggère – mais à vous d'en décider – parce qu'ils me paraissent poser également des problèmes très intéressants, de procéder de la même manière pour l'article 2 et pour l'article 3. Après quoi, nous aurions le choix de revenir, avec les inconvénients que vous savez s'agissant de la répartition des temps de parole, soit aux amendements restant à discuter avant l'article 1^{er},

soit, ce qui me paraît préférable, aux amendements sur l'article 1^{er} où la distribution entre les divers groupes est plus aisée à opérer.

La parole est à M. Auchedé.

M. Rémy Auchedé. Deux des hypothèses que vous avez évoquées, monsieur le président, dépendent du Gouvernement ou du Premier ministre. Les membres du Gouvernement ici présents ne sont pas là pour répondre au lieu et place du Premier ministre. Mais ils peuvent nous répondre sur la deuxième hypothèse, à savoir une éventuelle séance demain.

Ne serait-ce que par pitié pour nous, qui avons bien du mal à débattre sur le fond et qui voyons nos amendements toujours refoulés, en tout cas pour que nous puissions organiser notre travail, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, de grâce, dites-nous si nous siégerons demain.

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, à ce stade de nos travaux, je crois que, par respect pour notre Assemblée, ce serait un minimum que le Premier ministre vienne s'expliquer devant elle. A votre déclaration, monsieur le président, nous voyons bien que le débat qui se déroule ces jours-ci dans cet hémicycle est en quelque sorte « teinté » par ce qui se passe à l'extérieur.

En lisant les dépêches de l'AFP, j'ai pu me rendre compte qu'un dialogue indirect s'était établi entre le Gouvernement et des responsables syndicaux. On murmure même le mot de « négociation », qui ne serait plus considéré comme un mot grossier. Il se dit qu'il pourrait y avoir, dans les jours qui viennent, une grande négociation, une grande rencontre sociale, voire un sommet social.

Mes chers collègues, il importe que nous ayons un minimum de respect les uns pour les autres. Vous conviendrez qu'il y a, ne serait-ce que sur le fonctionnement de la branche maladie de la sécurité sociale, un peu de grain à moudre en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement – s'il souhaite encore en avoir – et les partenaires sociaux. Il serait inutile que la représentation nationale continue à discuter sur un sujet aussi important si, demain, au cours d'une rencontre, encore hypothétique, entre le Premier ministre et les représentants syndicaux, tout devait être remis en cause ou accommodé à une sauce plus acceptable pour le Premier ministre, lequel aurait, enfin, trouvé la voie de la sagesse et de la négociation.

Monsieur le président, je pense que vous comprendrez parfaitement notre demande. Par respect pour l'Assemblée, il serait souhaitable que le Premier ministre vienne s'exprimer devant elle dès que prendra fin la rencontre organisée avec les ministres chargés des questions sociales. Quelle orientation compte-t-il donner, dans les semaines qui viennent, à la loi d'habilitation ?

Cela nous permettrait, les uns et les autres, de décider en toute connaissance de cause de ce que nous ferons de nos amendements et de la manière dont nous conduirons la discussion à laquelle nous sommes conviés aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le président, concernant la suite de la discussion, vous avez rappelé les trois hypothèses envisageables. Vous avez fait allusion à une quatrième hypothèse, et j'y reviendrai.

Quant à vous, monsieur Bartolone, je vous ferai remarquer qu'il faut respecter la Constitution. Respecter le Parlement ne signifie rien en soi. Le Gouvernement a le choix des moyens ; il a le choix du moment. Nous n'avons pas à en débattre ici. C'est sa responsabilité et la sienne seule. Ce n'est donc pas à nous, par injonction, par commandement, de lui dire qu'il doit venir et s'exécuter. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Ernest Chénier. Nous ne sommes pas FO !

M. Michel Péricard. En revanche, nous serions à même de démontrer que le débat peut se poursuivre dans des conditions normales si tous les amendements de dérision et d'obstruction, dont on vient encore de nous distribuer une bonne partie, étaient retirés. (*Exclamations et protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Enfin, messieurs et chers collègues du groupe socialiste, j'ai constaté que vous vous intéressiez aux producteurs de bambou, à en croire certains des amendements que vous avez déposés. (*Exclamations et protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) Je ne doute pas de l'importance qu'il convient de leur accorder. Mais s'agissant de la réforme de l'assurance maladie, je ne suis pas persuadé que ce soit là un débat convenable.

Donnons l'exemple. Discutons sereinement du fond, sans nous laisser retarder par des arguments spécieux. Cela nous donnera un peu plus d'autorité pour essayer dicter au Gouvernement sa conduite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Je ferai, moi aussi, un rappel au règlement.

Comme l'ont dit plusieurs collègues, nous voici à un tournant dans la crise sociale que nous connaissons actuellement. Le Premier ministre avait fait un double pari, celui de l'affrontement et celui du pourrissement.

Or l'affrontement n'a pas eu lieu, et l'on observe même – c'est sans doute l'un des plus grands acquis de ce conflit social ...

M. Robert Pandraud. Sur quel article fondez-vous votre rappel au règlement ?

Mme Ségolène Royal. ... une grande solidarité, et même une grande gentillesse entre les Français, entre les grévistes et les non-grévistes, ceux qui subissent les dégâts de la crise, qui n'ont pas la possibilité de se mettre en grève et qui pourtant soutiennent et comprennent le mouvement actuel.

Quant au pourrissement, il n'a pas eu lieu non plus. La grève se durcit, notamment dans le domaine des transports en commun. (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Le Gouvernement, qui attendait manifestement pour la fin de cette semaine un certain délitement du conflit, donne même quelques signes de recul : le Premier ministre a enfin prononcé le mot tabou de « négociation », même s'il a immédiatement précisé, pour ne pas avoir l'air de reculer, « négociation sur les modalités ». Seulement, ce que les Français veulent, ce que l'Assemblée et l'opposition veulent, c'est une négociation sur le fond des problèmes.

Monsieur le président, notre débat a-t-il encore lieu d'être ? Ne faut-il pas attendre la nouvelle initiative que le Premier ministre ne manquera pas d'annoncer ce soir, en raison de l'échec de la stratégie de pourrissement et d'affrontement ?

Manifestement, pour une fois, il va parler sans mettre en avant un déficit d'explication. Il va sans doute annoncer le sommet social que chacun attend. Peut-être même va-t-il annoncer – on peut espérer ! – le retrait du projet de loi d'habilitation ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Rémy Auchédé. Quel miracle ce serait !

Mme Ségolène Royal. N'y a-t-il donc pas lieu de suspendre notre débat jusqu'à vingt heures trente ?

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, une quatrième hypothèse est en effet envisageable.

Tout le monde s'accorde à considérer que nous vivons un moment important. Mardi, sans doute, auront lieu les manifestations les plus importantes depuis début du mouvement social que connaît notre pays. Il y a une continuité dans l'action et dans l'unité. Tout le monde le sent. Quant au Gouvernement, il reçoit les organisations syndicales. Bref, il se passe quelque chose.

Comme je le disais hier, notre réunion est absolument surréaliste ! En effet, pendant qu'ailleurs il se passe quelque chose, nous continuons à discuter comme si de rien n'était d'un texte d'habilitation déposé depuis plusieurs jours déjà. La situation est tout à fait anormale.

La quatrième hypothèse est toute simple, monsieur le président : le Gouvernement, qui est maître de l'ordre du jour, reconnaît que la situation est en train d'évoluer et décide qu'il faut surseoir au débat.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Romani, qu'en dites-vous ?

M. Jacques Brunhes. Admettons que le Gouvernement continue de penser qu'il faut légiférer par ordonnances sur un sujet qui nécessite – nous le disons tous – rencontres et discussions, échange et lissage au Parlement. Mais à partir de quoi légiférerait-il par ordonnances ? A partir de quelles discussions ? Et comment ? Nous ne le savons pas !

Un blanc-seing nous est demandé, à un moment où les choses évoluent. Que le Gouvernement prenne ses responsabilités et arrête le débat par respect pour le Parlement. S'il souhaite, demain, à nouveau légiférer par ordonnances, qu'il le fasse au moins sur le fond des problèmes tels qu'ils se poseront à la fin de la semaine. Inutile de discuter sur la situation que nous connaissons aujourd'hui, puisque elle est appelée à se transformer.

Monsieur le président, je demande encore une fois au Gouvernement de prendre ses responsabilités. Il faut arrêter la discussion et attendre que le Premier ministre se prononce. Qu'il vienne s'expliquer ou que nous ayons du nouveau, mais nous ne pouvons pas rester ainsi.

M. Jean-Claude Gayssot. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur le président, vous l'avez bien compris et je suis sûr que le président Péricard l'a entendu ainsi – nous n'avions nullement l'intention de donner un ordre au Gouvernement. Mais nous voyons bien, les uns et les autres, comme l'a précisé l'orateur précédent, que la situation est surréaliste.

Chers collègues, rappelez-vous ce qui s'est passé il y a quelques semaines. La formation du « gouvernement Juppé II » avait été justifiée par la nécessité de disposer d'un véritable « pilote social » et de permettre à la commission mise en place d'étudier plus efficacement les problèmes de protection sociale. D'où la nomination de M. Barrot. Or, sans vouloir être désagréable pour les quatre ministres qui se trouvent au banc du Gouvernement...

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi, et **M. Hervé Garmard**, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale. Merci !

M. Claude Bartolone. ... l'absence de M. Barrot, d'une certaine manière, nous met dans la même situation que celle que nous avons connue il y a quelques semaines.

M. Barrot est actuellement en réunion avec le Premier ministre pour tenter de trouver une sortie honorable à la crise sociale que nous connaissons. Et l'Assemblée, quant à elle, serait appelée à mener une discussion aimable, qui ne permettrait pas l'adoption de nos amendements, même si, comme le faisait remarquer le président Péricard ce matin, quelques-unes de nos observations seraient de nature à permettre d'instaurer, dans le cadre d'un débat parlementaire normal, une discussion intéressante. Et le rôle qui nous serait dévolu cet après-midi consisterait à « faire durer le plaisir » – et la séance – en attendant l'intervention du Premier ministre, ce soir, devant les caméras de télévision ?

On ne peut pas accepter de « jouer » dans ces conditions, monsieur le président. C'est la raison pour laquelle je vous demande, au nom du groupe socialiste, une demi-heure de suspension de séance afin que vous puissiez prendre les contacts qui s'imposent avec le Gouvernement et que vous éclairiez celui-ci sur les discussions que nous avons eues depuis le début de la séance.

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, effectivement, la situation est ubuesque.

M. Patrick Hoguet. La faute à qui ?

M. Alain Bocquet. Le maître du texte, M. Barrot, est absent. On nous annonce que M. le Premier ministre fera ce soir une déclaration à la télévision. Nous, à l'Assemblée nationale, un dimanche après-midi, nous discutons. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, j'y vois du mépris pour la représentation nationale et pour le président de notre noble assemblée !

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. Alain Bocquet. C'est inacceptable ! On ne peut pas continuer ainsi. Je ne sais pas si M. Juppé regarde *Dimanche Martin*, mais il est souhaitable qu'il revienne immédiatement dans ces lieux...

M. Patrick Ollier. Vos propos sont inacceptables !

M. Alain Bocquet. ... pour nous informer de l'évolution du dossier.

Je vous demande donc également, monsieur le président, une suspension de séance. L'Assemblée devrait même suspendre ses travaux en attendant que soit éclaircie cette situation inacceptable pour la représentation nationale. Je vous rappelle que nous sommes nombreux à nous être déplacés de province ce dimanche et que nous avons modifié notre agenda pour traiter d'une grande question : l'avenir de la protection sociale en France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Patrick Ollier. Parlons-en !

M. le président. Je suis saisi de deux demandes de suspension de séance. Elles sont de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à quinze heures quarante, est reprise à seize heures vingt-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, puis-je moi aussi, pour une fois, vous demander quelque chose ? (*Sourires.*)

Mme Bernadette Isaac-Sibille et M. Jean-Pierre Foucher. Bien sûr !

M. le président. Je vous demande donc la permission d'appeler l'ordre du jour, non point pour faire une opération...

M. Jean-Claude Lenoir. De diversion ?

M. le président. ... inavouable, mais simplement pour permettre aux fonctionnaires de la commission de ne pas rester debout dans les couloirs et de s'asseoir dans l'hémicycle, derrière le rapporteur, ce qu'ils n'ont pas le droit de faire aussi longtemps que l'ordre du jour n'a pas été appelé.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Accordé !

2

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (n^{os} 2405, 2414).

Ce matin l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée, dans la suite des amendements de suppression des différents alinéas de l'article 1^{er}, aux amendements n^{os} 1793 de M. Gremetz et 1894 de M. Bartolone portant sur le dernier alinéa.

Rappels au règlement

M. Alain Bocquet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, nous avons demandé une suspension de séance en espérant que M. le Premier ministre et éventuellement M. Barrot pourraient être présents pour la suite du débat.

M. Denis Jacquat. Nous pouvons très bien continuer à travailler comme nous le faisons depuis quatre jours !

M. Alain Bocquet. Non, l'heure est grave...

M. Rémy Auchedé. Où est le Premier ministre ?

M. Alain Bocquet. ... depuis qu'on nous a annoncé, fait nouveau, que M. le Premier ministre parlerait ce soir à la télévision.

M. Michel Péricard. Rien de grave à cela ! Il en a le droit !

M. Alain Bocquet. C'est tout à fait son droit, effectivement, mais, par courtoisie, par respect à l'égard de la représentation nationale et de la démocratie, M. le Premier ministre devrait exposer auparavant son point de vue devant l'assemblée.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Il n'a pas dit qu'il ne le ferait pas !

M. Alain Bocquet. Peut-être pourrions-nous demander une suspension de séance afin d'installer dans l'hémicycle un grand écran ou des postes de télévision et de pouvoir assister en direct, éventuellement en duplex, à l'exposé de M. le Premier ministre.

Il n'est pas acceptable, je le répète, que la représentation nationale soit ainsi bafouée, alors qu'il s'agit de l'avenir de la protection sociale...

M. Daniel Colliard. Très bien !

M. Alain Bocquet. ... et qu'un tel mouvement social se développe dans le pays ! C'est là un véritable problème de fond, un problème déontologique !

M. le Premier ministre assiste, paraît-il, au Noël de Matignon, ce qui est son droit. Je pense qu'on peut lui accorder un certain délai, mais il est nécessaire qu'il vienne nous exposer son point de vue afin de favoriser la négociation avec les partenaires sociaux et de permettre de sortir de la crise sociale, qui est devenue insupportable. Nous ne devons pas continuer à débattre si nous n'obtenons pas immédiatement une réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Il ne s'agit pas d'un problème d'humeur, ni même de courtoisie, encore que la courtoisie ait une certaine importance dans les relations démocratiques.

Monsieur le président, vous êtes à l'origine de la dernière réforme de la Constitution et nous savons que vous êtes très attaché à votre fonction. Vous faites partie de celles et ceux – mais il y en a bien d'autres sur les bancs de la majorité – qui sont conscients que le déséquilibre entre le législatif et l'exécutif a atteint dans notre pays une limite inacceptable, incompatible avec le fonctionnement d'une démocratie moderne. La France est la seule démocratie occidentale où le législatif est traité de cette manière. Peut-on accepter plus longtemps que cet hémicycle ressemble à un théâtre d'ombres ? Nous sommes aujourd'hui dimanche. Depuis jeudi nous nous livrons à un exercice difficile car les membres de l'opposition n'ont d'autre ressource que le dépôt de nombreux amendements s'ils ne veulent pas être complices, en quelque sorte, de la démission du Parlement que la majorité s'apprête à accepter.

Or, nous apprenons que le Premier ministre réunit des ministres, qu'il va participer à une émission spéciale. Il parle beaucoup à la télévision et ne croyez pas, chers col-

lègues, que nous soyons affligés car nous avons observé que plus il parlait, plus le mouvement social se développait. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais, maintenant, c'est du respect du Parlement qu'il s'agit !

J'ai appris par une dépêche de l'AFP que le Premier ministre était à l'arbre de Noël des enfants du personnel de Matignon avec son épouse. Certes, c'est très important, mais certains parlementaires commencent à en avoir assez que l'on se moque ainsi d'eux et ils risquent de le formuler par des mots moins aimables, mais tout à fait en accord avec le français parlé.

Je vous demande, monsieur le président, de mettre fin à cette pantomime (« *Mascarade !* » sur les bancs du groupe socialiste), ...

M. Jean-Claude Gayssot. C'est une pantalonnade !

M. Henri Emmanuelli. ... à cette parodie de débat, et je vous demande, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, de nous dire si, oui ou non, le Premier ministre a l'intention de venir s'expliquer devant l'Assemblée nationale, qui siège exceptionnellement un dimanche, sur un sujet d'actualité qui concerne des millions de Français, ou si vous allez continuer à rester assis sur votre banc et à nous donner pour toute explication : « pas d'accord », « d'accord », « d'accord », « pas d'accord », ce qui fait tout de même un peu court !

M. Pierre Mazeaud. Ce matin, c'était important !

M. Henri Emmanuelli. Ce matin, M. Barrot, c'est vrai, est entré dans le débat, grâce à nous d'ailleurs, vous en conviendrez...

M. Pierre Mazeaud. Grâce à d'autres aussi !

M. Henri Emmanuelli. ... mais il serait peut-être temps, monsieur Mazeaud, que le Premier ministre vienne s'expliquer.

Je le répète avec gravité, monsieur le président, et vous savez que j'ai raison : il n'y a pas une autre démocratie en Europe de l'Ouest où l'on traite le Parlement de cette manière.

M. Alain Bocquet. C'est vrai !

M. Henri Emmanuelli. La responsabilité n'en incombe pas à ce seul Gouvernement, j'en conviens. C'est le résultat d'une évolution qui s'est produite tout au long de la V^e République, mais on atteint maintenant des limites incompatibles avec le fonctionnement normal d'une démocratie. Il faut arrêter cela !

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Ne nous donnez pas de leçons de morale !

M. Henri Emmanuelli. Je ne vous fais pas la morale, je dis ce que je pense, madame ! Vous acceptez peut-être de faire de la pantomime un dimanche après-midi pendant que le Premier ministre distribue des jouets, moi pas ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Et si le débat parlementaire doit se dérouler ailleurs, eh bien ! nous irons sur les marches de France 2 ou de TF 1 ! Nous utiliserons d'autres méthodes, mais il ne sert à rien de siéger sur ces bancs et le moment viendra où l'on nous demandera à quoi nous servons – on nous le demande déjà pas mal, d'ailleurs !

Monsieur le président, je ne vous mets pas en cause personnellement, je m'adresse à vous parce que vous avez les moyens de faire savoir au Premier ministre qu'il serait

décent, au regard du fonctionnement normal des institutions, qu'il daigne apparaître à l'Assemblée nationale. Alors, de grâce, faites-le ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Fabius.

M. Laurent Fabius. Je m'exprimerai dans le même sens que les orateurs précédents. La dépêche de l'AFP dont nous avons tous pris connaissance nous apprend que « la réunion, autour du chef du Gouvernement, des ministres concernés par les conflits sociaux s'est achevée dimanche, peu après quinze heures trente » – il y a donc une heure –, que « M. Juppé, accompagné de son épouse, a quitté Matignon pour se rendre au Théâtre des Champs-Élysées afin d'assister à l'arbre de Noël des enfants du personnel », ce qui est tout à fait son droit.

D'après cette dépêche, le ministre des transports, M. Pons, ainsi que MM. Borotra, Perben, Gaymard, M. Toubon, garde des sceaux, et M. Lamassoure, porte-parole du Gouvernement, participaient à cette réunion. Et la dépêche se termine en précisant que M. Juppé doit s'exprimer dimanche soir, à vingt heures quinze, sur France 2 au cours d'une émission spéciale, ce qui est tout à fait le droit de cette chaîne.

Que nous appartenions à la majorité ou à l'opposition, trois observations nous viennent à l'esprit.

Au moment où nous discutons d'un texte très important, une partie du Gouvernement vient de se réunir – certains des ministres qui participaient à cette réunion sont ici. De deux choses l'une : ou bien cette réunion n'a abouti à aucune décision, mais alors qu'on nous le dise, ou bien des décisions ont été prises qui ne peuvent évidemment pas être sans incidence sur notre travail.

M. Ernest Chénier. Vous êtes passionnant !

M. Laurent Fabius. Renseignez-vous sur le début du débat, cher collègue qui arrivez !

M. Ernest Chénier. Je suis très informé !

M. Henri Emmanuelli. On ne vous a pas vu pendant trois jours !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, un peu de calme ! Nous pouvons nous dire tout cela sans hausser le ton. M. Fabius a seul la parole.

M. Laurent Fabius. Je vous remercie, monsieur Chénier, de votre leçon de tolérance ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Donc, si des décisions ont été prises, il est normal que nous en soyons informés, et si tel n'est pas le cas, alors, qu'on nous le dise, car s'il n'y a aucune novation nous devons continuer nos travaux comme nous les avons commencés. Mais les poursuivre sans être éclairés sur ce point n'aurait pas de sens, d'autant que certains ministres ici présents ont, semble-t-il, assisté à la réunion organisée par le chef du Gouvernement.

Ensuite, rejoignant ce qui vient d'être excellemment dit, je m'adresse à vous en particulier, monsieur le président, non pas à titre personnel mais compte tenu de votre fonction : sous la Constitution de la V^e République, la démocratie ne saurait se résumer à un face-à-face entre le Gouvernement et la population par télévision interposée. Si tel était le cas, ce serait très dangereux. Les médias jouent leur rôle – tant mieux ! – mais il existe une institution fondamentale dans la démocratie parlementaire qui est la nôtre, à savoir le Parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat. Il serait donc affligeant que les députés

de la majorité ou de l'opposition, réunis un dimanche – il est normal que nous soyons là, c'est notre devoir de venir – apprennent par la télévision que des décisions ont été prises.

Enfin, et j'en aurai terminé (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) nous ne sommes pas, en France, dans un système de parti unique, que je sache !

M. Michel Péricard. Ce n'est pas l'image que nous avons !

M. Laurent Fabius. Ce matin, nous avons parlé sérieusement de problèmes sérieux ; nous voulons savoir si nous pouvons, ou non, faire la même chose cet après-midi.

Donc, plusieurs solutions existent. Vous les avez à l'esprit, monsieur le président, et peut-être les résumerez-vous comme vous l'entendez. S'il n'y a aucune novation, nous souhaitons qu'on nous le dise, mais s'il y en a une, que le Premier ministre ait la courtoisie républicaine de venir devant l'Assemblée exposer sa position ! Si nous n'étions pas plus éclairés, il est évident que toute discussion serait non avenue, que nous perdriions notre temps et nous vous demanderions alors, en respectant la procédure, de suspendre nos travaux jusqu'à ce que nous ayons de plus amples informations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Rémy Auchédé.

M. Rémy Auchédé. Dans la continuité des déclarations qui viennent d'être faites, j'insiste moi aussi pour que le Premier ministre vienne. Je m'étonne d'ailleurs que les parlementaires de l'opposition soient les seuls à réclamer sa présence. Faut-il en déduire que les députés de la majorité sont bien informés de ses intentions ? Je ne le crois pas (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) si j'en juge par les déclarations très contradictoires faites par certains d'entre eux dans la presse ou les incertitudes qui planent à la fois sur le devenir du débat parlementaire et, plus grave encore, sur le contenu potentiel des ordonnances.

Je n'ose pas imaginer non plus – ce serait fort étonnant ! – que le silence pesant qui règne ici chaque fois que l'on demande la présence du Premier ministre soit dû au fait que certains préféreraient ne pas le voir dans cet hémicycle. Quoi qu'il en soit, il est paradoxal que ce soient les parlementaires de l'opposition qui réclament en permanence sa présence.

Si le Premier ministre ne peut pas venir pour des raisons de calendrier, ce qui peut tout à fait s'expliquer, qu'au moins les membres du Gouvernement ici présents nous donnent des informations sur ce qui a pu être discuté dans la journée. Depuis trois jours, j'entends des déclarations incantatoires sur le nombre d'amendements que l'opposition a déposés, mais des centaines ou des milliers d'entre eux pourraient peut-être tomber (« *C'est un aveu !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République) si le Gouvernement renonçait à certaines de ses intentions en raison du mouvement social qui se développe dans le pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Patrick Ollier. C'est un aveu d'obstruction !

M. Rémy Auchédé. Cela permettrait à l'opposition de reconsidérer ses positions, mais cela doit se savoir sur les bancs du Gouvernement ! Tant que celui-ci ne nous don-

nera pas les informations nous permettant de porter une appréciation sur le texte en discussion, nous serons obligés de continuer à utiliser la procédure des amendements, et je trouve que c'est un peu dommage. Au fond, messieurs du Gouvernement et de la majorité, c'est vous qui faites de l'obstruction! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Alain Bocquet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Richard Dell'Agnola.

M. Richard Dell'Agnola. Je suis édifié par les propos que nous venons d'entendre. Les réunions du Parlement n'ont en général pas pour objectif de paralyser l'action du Gouvernement, auquel il appartient de prendre les contacts nécessaires dans les moments que nous vivons. En outre, l'attitude de l'opposition est paradoxale : il y a quelques jours, elle reprochait au Gouvernement son absence de contacts avec les partenaires sociaux et, dès lors que ces contacts semblent se nouer, elle les dénonce. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Rémy Auedé. Non, nous réclamons des contacts !

M. Richard Dell'Agnola. Laissez le Gouvernement poursuivre dans ce sens...

M. Rémy Auedé. Et nous, alors ?

M. Richard Dell'Agnola. ... pour qu'il puisse ensuite aboutir à ce que vous souhaitez, à savoir des discussions fructueuses. Ne lui reprochez pas tout et le contraire de tout !

Par ailleurs, on ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes ! Si nous siégeons aujourd'hui, dimanche après-midi, c'est bien parce que vous avez déposé 4 500 amendements ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Nous n'étudions pas réellement le projet de loi qui nous est soumis, puisque nous travaillons dans un contexte d'obstruction. Je tenais à le faire observer : si nous en sommes là aujourd'hui, c'est en raison des amendements que vous déposez. Donc, ce n'est pas à nous qu'il faut le reprocher ! Laissons le Gouvernement prendre les contacts nécessaires et je suis sûr que nous serons informés en temps utile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux. (« Ah ! » sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

M. Alain Bocquet. On veut le Premier ministre !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole. Je n'avais pas l'intention d'intervenir au nom du Gouvernement dans un débat qui relève de la procédure parlementaire, mais le Gouvernement et le Premier ministre lui-même...

M. Jean-Claude Gaysot. Qu'il vienne !

M. le garde des sceaux. ... ayant été mis en cause à plusieurs reprises depuis mon arrivée dans cet hémicycle, vous m'autoriserez à donner quelques indications à l'Assemblée. (« Ah ! » sur quelques bancs du groupe communiste.)

D'abord, le Gouvernement fait son travail...

M. Michel Berson. Mal !

M. le garde des sceaux. ... et il le fait même conformément aux vœux exprimés depuis plusieurs jours par l'Assemblée, et en particulier par l'opposition, puisqu'il s'efforce de débloquent une crise sociale...

M. Henri Emmanuelli. Au Théâtre des Champs-Élysées !

Mme Ségolène Royal. La faute à qui ?

M. le garde des sceaux. ... qui comporte différents éléments mais qui ne peut se dénouer – ceux qui, sur ces bancs, ont l'expérience du gouvernement le savent aussi bien que moi – que grâce à un travail patient, attentif, respectueux, de concertation et de dialogue.

M. Jean-Claude Gaysot. De négociation !

M. le garde des sceaux. La réunion que nous avons tenue tout à l'heure à l'Hôtel Matignon en compagnie d'une dizaine de ministres avait justement pour objet de faire le point sur l'ensemble des concertations, des discussions qui se sont déroulées sans interruption depuis le début de la semaine entre quatre ministres au moins et les organisations syndicales à différents niveaux, et je ne parle pas des conversations qui ont eu lieu à l'intérieur des entreprises publiques concernées. L'espoir du Gouvernement est que tout ce travail, l'explication donnée par le Premier ministre mardi à la télévision, celle qu'il envisage de donner ce soir,...

M. Henri Emmanuelli. Encore une page de pub !

M. Rémy Auedé. Après celle parue dans la presse !

M. le garde des sceaux. ... le dialogue et la concertation permettent de sortir de la crise dont souffre le pays, que les transports publics repartent, que les entreprises recommencent à travailler et que chacun retrouve une vie normale...

M. Henri Emmanuelli. Il faut changer le Premier ministre !

M. le garde des sceaux. ... tandis que serait sauvegardé l'essentiel, c'est-à-dire les éléments fondamentaux du pacte républicain et les axes de la réforme indispensable.

Par ailleurs, le Gouvernement a engagé la réforme de la protection sociale au Parlement, le 15 novembre dernier. En application de la Constitution, le Premier ministre a fait une déclaration de politique générale sur la base de laquelle il a demandé la confiance à l'Assemblée nationale, conformément à l'article 49-1 de la Constitution, et au Sénat, conformément à l'article 49-4. Cette confiance lui a été massivement accordée, le 15 novembre, par l'Assemblée nationale...

M. Rémy Auedé. Mais pas par le pays !

M. le garde des sceaux. ... et le 16 novembre par le Sénat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Après ces votes, le Gouvernement a préparé et déposé le projet de loi que vous êtes en train de discuter, tendant à habiliter le Gouvernement à prendre, par ordonnances, des dispositions concernant la protection sociale et, en particulier, l'assurance-maladie.

M. Henri Emmanuelli. Épargnez-nous les compilations !

M. le garde des sceaux. Le débat parlementaire s'est ouvert il y a quatre jours. Dans un premier temps, la conférence des présidents de l'Assemblée nationale avait prévu qu'il se déroulerait sur deux jours puis, voyant la

ournure qu'il prenait, elle a décidé de le prolonger par les deux séances qui se tiennent aujourd'hui. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Tout cela, on le sait !

M. Didier Boulaud. Quel feuillet !

M. le garde des sceaux. En ce dimanche après-midi, nous n'en sommes encore qu'au tout début. Selon le recensement effectué par les services de la séance, 5 488 amendements ont été déposés ...

M. Claude Bartolone. Ce n'est qu'un début !

M. le garde des sceaux. ... et, à cette heure, 77 seulement ont été discutés !

M. Henri Emmanuelli. Et alors !

M. le garde des sceaux. D'un côté, le Gouvernement travaille pour essayer de dénouer la situation sociale, et, de l'autre, la procédure parlementaire est en cours...

M. Claude Bartolone. C'est un spécialiste qui parle !

M. le garde des sceaux. ... bien que les groupes de l'opposition aient décidé d'employer tous les moyens que le règlement leur donne pour qu'elle n'aboutisse pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Didier Boulaud. C'est vous qui nous l'avez appris !

M. Rémy Auchédé. Rappelez-vous l'« amendement cocotier. »

M. Claude Bartolone. Vous avez été un bon professeur !

M. Didier Boulaud. Nous appliquons les leçons du professeur Toubon !

M. le garde des sceaux. Alors, je me permets de le dire à l'Assemblée nationale, l'honneur du Parlement...

M. Henri Emmanuelli. Provocateur !

M. le garde des sceaux. ... c'est qu'il veuille bien discuter, et discuter de manière approfondie et non pas dilatoire ; l'honneur du Parlement...

M. Didier Boulaud. On ne grimpe pas aux cocotiers !

M. le garde des sceaux. ... ce n'est pas de vouloir aujourd'hui empêcher ici...

M. Henri Emmanuelli. Tout le monde n'est pas obligé de vivre couché !

M. le garde des sceaux. ... qu'avance la réforme et que se résolve la crise.

M. Jean-Claude Gayssot. On veut que le Premier ministre vienne !

M. le garde des sceaux. Dans ces conditions, monsieur le président, je demande simplement que, compte tenu des dispositions qui ont été prises par la conférence des présidents, compte tenu des dispositions d'esprit des parlementaires ainsi que des membres du Gouvernement ici présents, la discussion continue (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et qu'elle continue même dans les conditions que nous impose l'opposition. Je dis que l'honneur du Parlement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. Henri Emmanuelli. Vous le bafouez !

M. le garde des sceaux. ... c'est de le faire, et non pas d'essayer de faire ce que fait en ce moment l'opposition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli. C'est de la provocation !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues ! La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le président, si vous le permettez, je souhaiterais répondre à M. le garde des sceaux et apporter un certain nombre de précisions.

Pourquoi les parlementaires de l'opposition demandent-ils que le Premier ministre revienne s'expliquer ? Parce que, d'un côté, on nous dit que des contacts sont noués, qu'une amorce de dialogue serait engagée mais, de l'autre, nous constatons que la situation semble bloquée.

Regardons dossier après dossier. SNCF : le médiateur nommé par le Gouvernement a reçu les organisations syndicales.

Un député du groupe du RPR. Le Gouvernement aussi !

M. Julien Dray. Au sortir de ces rencontres, échec total. L'ensemble des organisations syndicales ont constaté que la situation était bloquée.

Transports aériens : l'ensemble des organisations syndicales des transports aériens appellent à des journées d'action parce qu'elles ne sont pas contentes des réponses qui leur ont été apportées par les directions des différentes entreprises.

Charbonnages de France : dossier bloqué, après une tentative d'ouverture de négociation. Là aussi, l'ensemble des salariés protestent en dénonçant la mascarade de négociation dans laquelle on a essayé de les engager.

Protection sociale : M. Barrot a reçu les organisations syndicales mais, là non plus, ce n'est pas un dialogue, puisque visiblement il n'a fait que répéter que ces entrevues devaient se dérouler dans le cadre strict du plan Juppé, plan contesté par les organisations syndicales.

Cela veut dire que sur les dossiers essentiels, rien n'avance.

M. René Chabot. Pas du tout !

M. Julien Dray. Il est donc normal que l'opposition demande au Gouvernement à quoi il joue et ce qu'il veut. S'il s'agit simplement d'appeler les organisations syndicales à venir dans les bureaux pour leur dire que, de toute manière, on ne change pas d'avis et on ne négocie pas, cela ne s'appelle pas une négociation, mais une injonction et, dans ces conditions, il ne peut pas y avoir de dialogue. Pour dialoguer, il faut être deux et prendre en considération la position des autres.

Par ailleurs, je regrette de devoir adresser un rappel à M. le garde des sceaux. Cela fait des années que les uns et les autres, au cours de batailles parlementaires rugueuses, nous avons été conduits à tour de rôle à utiliser l'ensemble des procédures qui donnent un statut à l'opposition. Mais je ne peux pas laisser dire qu'il y a aujourd'hui une volonté d'obstruction de notre part.

M. Gérard Jeffray. Vous l'avez reconnu hier !

M. Julien Dray. Toute la presse l'a noté – vous n'avez qu'à la lire, vous avez eu assez de temps pour le faire – grâce à l'opposition et aux amendements qu'elle a déposés,...

M. Jean-Paul Charié. Vous vous moquez de nous, là ! Vous n'avez commencé à les soutenir que depuis ce matin !

M. Julien Dray. ... grâce à l'opposition, disais-je, s'est déroulé dans cet hémicycle un débat de qualité qui a donné lieu à des échanges de fond.

En d'autres termes, l'opposition a forcé le Gouvernement à accepter un débat dont il ne voulait pas sur la protection sociale,...

M. Jean-Paul Charié. C'est faux !

M. Julien Dray. ... en multipliant les amendements, en réussissant à obtenir un échange.

Ce que nous demandons, c'est de comprendre exactement ce que veut le Gouvernement. Pour l'instant, je crois qu'il n'est pas décent de continuer nos travaux si le Premier ministre ne vient pas nous expliquer ce qu'il veut faire, pour nous permettre d'apprécier la situation et de continuer à jouer notre rôle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Avec tout le respect que je lui dois, je dirai à M. le garde des sceaux que, en matière de procédure, il a fait école. Je me souviens de certains débats ici, où il a excellé.

M. Laurent Cathala. M. Toubon rougit !

M. Alain Bocquet. Mais sachons garder notre sérieux, car l'instant est grave.

M. le garde des sceaux. C'est vrai, monsieur Bocquet, vous devriez.

M. Alain Bocquet. M. le garde des sceaux a fait allusion à certains débats, à certains votes de confiance accordés au Gouvernement par la majorité. Mais, depuis, de l'eau a coulé sous les ponts et, dans ses profondeurs, le pays refuse ce qu'on a coutume d'appeler le « Plan Juppé », refuse le démantèlement de la protection sociale (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), ...

M. Jean-Paul Charié. C'est faux ! Certains le refusent !

M. Alain Bocquet. ... refuse la mise en cause des services publics.

M. Henri de Richemont. Contrevérité !

M. Alain Bocquet. Depuis quinze jours, le mouvement social est monté en puissance, et s'annonce pour mardi prochain une très grande journée de protestation populaire qui exige qu'on en finisse avec ce plan scélérat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Ernest Chénier. C'est votre avis !

M. Alain Bocquet. Qu'à l'heure où je parle, à dix-sept heures, trois heures avant sa prestation à la télévision...

M. Patrice Martin-Lalande. Ça vous dérange, ça !

M. Alain Bocquet. ... pour annoncer on ne sait quoi, je trouve quelque peu méprisante, irrespectueuse, non conforme à la démocratie parlementaire que le Premier

ministre refuse de venir exposer son point de vue ici. Je dirai même que c'est irrespectueux et méprisante pour le pays et pour les salariés qui luttent pour leurs justes droits.

Il doit trouver trois quarts d'heure, une demi-heure pour venir s'expliquer, venir participer au débat ici même, avec la représentation parlementaire. Je vous demande donc, monsieur le président, une suspension de séance pour lui permettre d'arriver du Théâtre des Champs-Élysées...

M. Rémy Auchédé. Même à pied !

M. Alain Bocquet. ... pour débattre avec nous d'un grand problème : l'avenir de la protection sociale. Il est inacceptable de poursuivre un faux débat pour amuser la galerie (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*),...

Plusieurs députés du Rassemblement pour la République. Quel aveu !

M. Alain Bocquet. ... alors que les décisions sont prises ailleurs autoritairement.

M. le garde des sceaux. « Amuser la galerie » Quel aveu !

M. Henri Emmanuelli. M. le garde des sceaux va-t-il se taire ? Il n'a pas la parole ! Où se croit-il ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur Emmanuelli !

Monsieur Bocquet, poursuivez.

M. Alain Bocquet. Dans nos circonscriptions, il y a des gens qui regardent vers le Palais-Bourbon. Ils attendent. Les gens qui sont en grève ne le font pas par plaisir.

M. Claude-Gérard Marcus. On le sait !

M. Alain Bocquet. Ils souffrent. C'est difficile pour eux. Il est inacceptable que vous bafouiez comme vous le faites l'Assemblée nationale et le peuple de France.

Dans ces conditions, je demande une suspension de séance pour laisser au Premier ministre le temps de venir s'expliquer avant de parader à la télévision. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vais donner la parole successivement à M. Ollier, M. Jacquat, M. Bartolone et à M. Brunhes, puis je dirai peut-être un mot !

La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, nous arrivons à un moment très important du débat, car à l'évidence, l'opposition souhaite le transférer sur le plan purement politique,...

M. Laurent Cathala. Ça ne veut rien dire, ça !

M. Claude Bartolone. Que nos débats soient politiques, c'est une évidence !

M. Patrick Ollier. ... excluant totalement la discussion au fond que, ce matin, nous avons réussi, malgré tout, à ouvrir. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Écoutez M. Ollier.

M. Patrick Ollier. Puis-je vous rappeler, monsieur Fabius, monsieur Emmanuelli, que le côté de l'Assemblée nationale où je me tiens est représentatif de la majorité,

donc de la volonté populaire ? Vous avez oublié de souligner qu'une motion de censure, que vous avez déposée la semaine dernière...

M. Henri Emmanuelli. Qui a dit le contraire ?

M. Patrick Ollier. ... et qui vous a permis d'exposer ici, pendant plus de six heures, et à plusieurs reprises, vos positions, ne nous a malheureusement pas permis de vous entendre présenter un plan de rechange au plan que le Gouvernement propose...

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Jean-Claude Gaysot. Demandez au Premier ministre de venir !

M. Patrick Ollier. ... pour sauver la protection sociale en France.

M. Rémy Auedé. C'est faux !

M. Patrick Ollier. Cette motion de censure, monsieur Emmanuelli, monsieur Fabius, a recueilli 88 voix. Elle a été largement repoussée par l'Assemblée nationale.

M. Henri Emmanuelli. De quoi parlez-vous ?

M. Patrick Ollier. Je veux simplement que les Français sachent que la majorité démocratiquement élue qui s'exprime ici souhaite pouvoir travailler. Et la majorité, monsieur Fabius, n'accepte pas les injonctions de l'opposition. Vous êtes donc mal placés, messieurs, pour dénoncer les prétendues injonctions du Gouvernement et de vous lancer dans ce genre de démonstration.

Vous parlez de travail sérieux. Voyons les amendements que vous avez déposés, monsieur Auedé, monsieur Bocquet, ou vous, monsieur Fabius : 149 amendements successifs reprenant 149 articles distincts du code général des impôts pour parvenir à perdre 149 fois dix minutes en discussion.

M. Rémy Auedé. Ce n'est pas vrai !

M. Patrick Ollier. Voulez-vous vraiment, par ce genre d'artifice, faire croire aux Français que vous voulez, dans cet hémicycle, faire un travail sérieux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) A l'évidence, et j'en terminerai, monsieur le président, nous assistons ici à une œuvre d'obstruction.

M. Jean-Claude Gaysot. Oui, au plan Juppé !

M. Patrick Ollier. M. le Premier ministre, quoi qu'il dise ce soir, est libre d'intervenir là où il veut et quand il veut. Il nous a demandé de débattre au Parlement d'une loi l'habilitant à prendre les ordonnances nécessaires pour mettre en œuvre le plan de sauvegarde de la protection sociale. Ce cadre, il en a besoin et nous allons le lui donner.

Pendant ce temps, les concertations permettent de préparer les dispositions nécessaires et, dans ce cadre, il faudra près de quatre mois pour y parvenir. Ce sont deux initiatives qui sont complémentaires, l'une étant de nature législative et donnant au Gouvernement les moyens de travailler et de prendre des dispositions.

M. Didier Boulaud. Pas de panique, ça vient !

M. Patrick Ollier. Cessez donc cet amalgame inadmissible. Monsieur le président, nous voulons travailler, donner au Gouvernement les moyens de prendre demain

les décisions nécessaires pour sauver la protection sociale dans ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous avez bien une tête de cadre !

M. Patrick Ollier. Je suis surtout bien plus poli que vous, grossier personnage !

M. Didier Boulaud. « Grossier » ? Comme le mot « négociation » ?...

M. le président. Monsieur Ollier et monsieur Emmanuelli, cessons, s'il vous plaît !

La parole est à M. Denis Jacquat.

M. Denis Jacquat. Je rappelle que, habituellement, lorsque nous siégeons le *week-end*, c'est pour des textes d'envergure. Je me souviens, pour en avoir été le rapporteur, que nous avions également siégé en une fin de semaine pour discuter de la loi quinquennale sur l'emploi. C'est dire l'importance du projet que nous débattons.

M. Rémy Auedé. La différence, c'est qu'il y a des millions de personnes dans la rue !

M. Denis Jacquat. Le texte sur la protection sociale, et plus particulièrement sur la sécurité sociale dont nous discutons aujourd'hui est important. L'emploi, la santé font partie des grandes préoccupations des Français.

M. Alain Bocquet. C'est vrai !

M. Denis Jacquat. Or nous savons que la protection sociale, et plus particulièrement la sécurité sociale, connaît, depuis plusieurs années, un déficit chronique qui, malheureusement, se creuse de jour en jour. Comme l'ont dit devant la mission parlementaire des responsables d'associations ou d'organismes professionnels, il faut arrêter ce bricolage de notre protection sociale, il ne faut pas que le plan que nous préparons soit le dix-neuvième qui précède le vingtième. Sur ce point, nous étions tous, je crois, entièrement d'accord. Il faut donc trouver une solution. C'était - et c'est toujours - la volonté de tous les parlementaires de sortir de ce cercle vicieux d'un coût de la protection presque uniquement à la charge de l'assuré, avec, chaque fois, le recours à la même recette : augmentation des cotisations et augmentation du ticket modérateur. Mais jusqu'où peut-on payer ? Qui peut payer ?

Nous en sommes arrivés à une situation où l'enveloppe ne peut plus augmenter. Nous devons donc - et sur ce point nous sommes, je crois, tous d'accord - faire de la maîtrise intelligente. Réunie par le Gouvernement pendant trois jours, une mission parlementaire s'est mise d'accord sur deux impératifs. D'une part, apurer le plus rapidement possible la dette de la sécurité sociale - Jacques Barrot en a parlé longuement ce matin en réponse à M. Fabius. D'autre part, engager des réformes structurelles profondes. Eh bien, le plan qu'a annoncé, ici même, le Premier ministre et le 15 novembre, contenait tous les éléments que nous avons demandés, à deux exceptions près : une politique de prévention vigoureuse et, le *numerus clausus* pour les médecins. Sous ces réformes, donc, et sans réserves pour la plus grande surprise de certains, tout était contenu dans ce plan, avant le dépôt du texte en discussion.

Ce que nous voulons, monsieur le président, - et la demande émane de nombre de nos collègues - c'est avancer. On ne peut pas laisser la protection sociale et la

sécurité sociale en l'état. Chaque minute que nous perdons a un coût, qui est à la charge des contribuables français.

Aussi, monsieur le président, au nom de mon groupe, je vous demande une chose, ...

M. Michel Berson. Ridicule !

M. Denis Jacquat. ... c'est que nous puissions continuer à travailler tout de suite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Bartolone.

M. Claude Bartolone. Monsieur Ollier, chers collègues de la majorité, « quel étonnement de voir [le Gouvernement] recourir à la procédure de l'article 38 de la Constitution dans un domaine [qui nécessite] plus que tout autre une concertation avec les partenaires sociaux [...] et un débat approfondi et détaillé devant les représentants de la nation. »

« La liberté garantit le progrès. La contrainte est gage de récession. » ... « Cette loi d'habilitation, c'est l'autoritarisme, la mystification, l'imposture, l'épuration. »

M. Denis Jacquat. C'est la troisième fois que vous le dites !

M. Claude Bartolone. Signé Jacques Toubon, Assemblée nationale, le 20 décembre 1981.

M. Bernard Derosier. Alors, monsieur Toubon ! Vous ne savez plus quoi dire ?

M. le garde des sceaux. Monsieur Bartolone, je suis heureux que vous me donniez raison !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais appeler, avec une certaine gravité, votre attention sur les propos qui viennent d'être tenus par le garde des sceaux.

Un membre de l'exécutif,...

M. Michel Berson. Numéro deux du Gouvernement !

M. Jacques Brunhes. ... le numéro deux du Gouvernement, en effet, vient ici donner des leçons à l'Assemblée nationale, à la représentation nationale.

M. Jean-Claude Gaysot. C'est grave !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Scandaleux !

M. Jacques Brunhes. Voici un membre de l'exécutif qui nous parle de l'honneur du Parlement et qui nous donne des leçons d'honneur !

M. Michel Berson. C'est scandaleux !

M. Jacques Brunhes. Oui, mais pas seulement. Je pense que c'est d'une extrême gravité. Hier, déjà, un ministre faisait une confusion entre la représentation nationale et l'exécutif.

M. Pierre Mazeaud. C'était un lapsus.

M. Jacques Brunhes. C'était un incident. Aujourd'hui, cela devient grave. Ce n'est plus un incident ! Je vous le dis, monsieur le président, jamais depuis dix-sept ans que je suis membre de cette assemblée, je n'ai entendu un membre du Gouvernement oser donner des injonctions à l'Assemblée nationale et au Parlement.

M. Jean-Paul Charié. Mensonge !

M. Jacques Brunhes. C'est, sur le fond, totalement inacceptable ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Gaysot. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Ce sont des injonctions ! Mes chers collègues, vous devriez le prendre avec gravité sur tous les bancs de cette assemblée !

M. Patrick Ollier. Qu'est-ce que vous faites, vous, à l'égard du Premier ministre ?

M. Jacques Brunhes. Quand on dit que l'honneur du Parlement consisterait à poursuivre le débat en l'état, on donne bien des injonctions !

Vous me permettrez une remarque de bon sens.

M. Patrice Martin-Lalande. Enfin !

M. Jacques Brunhes. De quoi parlons-nous ?

M. Jean-Paul Charié. Vous ne le savez même pas !

M. Jacques Brunhes. D'un projet de loi d'habilitation enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 29 novembre 1995.

Je lis l'exposé des motifs : il s'agit d'une procédure qui doit répondre « à la volonté du Gouvernement d'agir au plus vite – écoutez bien la suite – conformément aux engagements pris devant la représentation nationale ».

Devant la représentation nationale, l'engagement qui a été pris, c'est le plan Juppé. Or c'est ce plan qui est rediscuté, qui est renégocié ! Donc, le point d'arrivée ne sera pas le même point que le point de départ.

M. Jean-Paul Charié. C'est souvent le cas ! (*Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Brunhes. Nous aurons un autre texte, donc d'autres ordonnances.

Imaginons au pire – la procédure ne nous convient pas, parce qu'elle nous paraît totalement antidémocratique – que le Gouvernement ait vraiment besoin d'ordonnances pour pouvoir aller vite. Eh bien, ce ne peut pas être sur ce texte-là ! Il faut donc nécessairement surseoir à nos travaux.

M. Patrick Ollier. Pas du tout, la loi d'habilitation n'a pas à changer !

M. Jacques Brunhes. Il faut attendre le résultat des négociations. Il faut attendre le dépôt d'un autre projet. À partir de cet autre projet, vous pourrez, si vous le souhaitez, habiliter le Gouvernement à légiférer. Mais, en l'état actuel du texte, c'est impensable !

Et puisque vous vouliez nous donner des leçons d'honneur, monsieur le garde des sceaux, je vous répondrai que, de mon point de vue, l'honneur du Parlement, c'est de délibérer par lui-même, selon la procédure ordinaire, et non pas de s'en remettre à des ordonnances, en abandonnant par là-même les droits qui sont ses droits naturels.

Je trouve que c'est absolument contraire à la démocratie. Par conséquent, nous n'avons pas de leçons d'honneur à recevoir quand il s'agit de légiférer par ordonnances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Michel Péricard. Nous non plus !

M. Marcel Porcher. Les ordonnances sont prévues par la Constitution !

M. le président. Mes chers collègues, nous avons évoqué tout à l'heure trois ou quatre hypothèses s'agissant de notre ordre du jour à venir.

Je constate que, quelle que soit l'hypothèse retenue, l'Assemblée n'en sera pas informée avant ce soir.

Je constate, par ailleurs, que certains des groupes de notre assemblée ne souhaitent pas, dans les circonstances telles qu'ils les décrivent, poursuivre normalement la discussion du texte, et en particulier aborder l'examen des amendements n^{os} 1793 et 1894.

J'ai les moyens de passer outre, mais hormis le fait que le recours aux moyens réglementaires de contrainte n'aurait certainement pas toute l'efficacité escomptée, les conditions de fonctionnement qui en résulteraient pour notre assemblée risqueraient, à mes yeux, de porter atteinte à la dignité du Parlement.

Dans ces conditions, j'estime, en conscience, opportun pour notre assemblée de suspendre nos travaux jusqu'à vingt et une heures. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures dix, est reprise à vingt et une heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – « Debout ! Debout ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Alain Juppé, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'Assemblée nationale discute d'un projet qui a trait à la réforme et à la sauvegarde de la sécurité sociale, pour lequel la confiance a été votée à une très large majorité il y a moins d'un mois, sur lequel une motion de censure a été déposée, discutée et repoussée.

M. Henri Emmanuelli. Oh ça !

M. le Premier ministre. En quatre jours, sur un texte qui est relativement court...

M. Claude Bartolone. Mais dense !

M. le Premier ministre. ... sur les 5 488 amendements et sous-amendements déposés, l'Assemblée n'a pu en discuter que soixante-dix-sept,...

M. Julien Dray. Mais sérieusement !

M. le Premier ministre. ... malgré trente-neuf heures, je crois, de débat.

M. Bernard Derosier. C'est cela, le débat parlementaire !

M. le Premier ministre. Conformément à la volonté exprimée par la majorité parlementaire, et je veux, à cette occasion, remercier les députés de la majorité de leur constance, de leur présence...

M. Henri Emmanuelli. Merci pour nous !

M. le Premier ministre. ... et – je crois que ce mot ne s'applique pas à vous, monsieur Emmanuelli – de leur soutien...

M. Henri Emmanuelli. Mais nous étions là aussi !

M. Alain Bocquet. Le pays en tout cas ne vous soutient pas, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. ... le Gouvernement souhaite mettre rapidement en œuvre le plan qu'il a présenté. S'il a eu nous avons eu recours à la procédure d'habilitation, vous le savez, c'est parce que plusieurs des ordonnances doivent être prises avant la fin de cette année.

M. Alain Bocquet. A marche forcée !

M. le Premier ministre. Aussi ai-je décidé, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, et après délibération du conseil des ministres,...

De nombreux députés du groupe socialiste et du groupe communiste. Quand ?

M. le Premier ministre. ... d'engager la responsabilité du Gouvernement sur le vote du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

Je dis bien après délibération du conseil des ministres...

M. Jean-Claude Lefort. Quand ?

M. le Premier ministre. ... comme le procès-verbal en fera foi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli. En « fera » ?

M. Jean-Claude Lefort. M. Lamassoure aurait-il menti ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Laissez parler M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. J'informe par ailleurs l'Assemblée nationale que le Gouvernement a décidé d'accepter les amendements n^{os} 1, 4, 5 et 6 présentés par la commission des affaires sociales, ainsi que les amendements n^{os} 2833 rectifié et 4520 deuxième rectification de M. Mandon.

M. Rémy Auedé. Bravo, monsieur Mandon !

M. le Premier ministre. Voilà, mesdames, messieurs les députés, ce que je souhaitais dire, en renouvelant à nouveau à la majorité ma gratitude pour sa confiance. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Claude Bartolone. Il fallait ça après avoir perdu cinq députés !

ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'Assemblée nationale prend acte de l'engagement de responsabilité du Gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

M. Jean-Claude Lefort. Quand cela a-t-il été décidé ?

M. le président. Le texte sur lequel M. le Premier ministre engage la responsabilité du Gouvernement sera inséré en annexe au compte rendu de la présente séance.

En application de l'article 155, alinéa 1, du règlement, le débat sur ce texte est immédiatement suspendu durant vingt-quatre heures.

M. Michel Berson. C'est scandaleux !

M. le président. A l'expiration de ce délai, l'Assemblée prendrait acte de l'adoption de ce texte, à défaut du dépôt d'une motion de censure.

M. Jean-Claude Lefort. Ce sera fait !

3

PRISE D'ACTE DU DÉPÔT D'UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. J'informe l'Assemblée que je viens de recevoir une motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement et quatre-vingt-cinq membres de l'Assemblée (1). (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

(1)(¹) La présente motion de censure est appuyée par les quatre-vingt-huit signatures suivantes : MM. Laurent Fabius, Alain Bocquet, Jean-Pierre Chevènement, Gilbert Annette, Léo Andy, François Asensi, Rémy Auchédé, Jean-Marc Ayrault, Jean-Pierre Balligand, Claude Bartolone, Christian Bataille, Jean-Claude Bateux, Jean-Claude Beauchaud, Michel Berson, Gilbert Biessy, Jean-Claude Bois, Augustin Bonrepaux, Jean-Michel Boucheron, Didier Boulaud, Jean-Pierre Braine, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, René Carpentier, Laurent Cathala, Bernard Charles, Daniel Colliard, Camille Darsières, Henri d'Attilio, Mme Martine David, MM. Bernard Davoine, Jean-Pierre Defontaine, Bernard Derosier, Michel Destot, Julien Dray, Pierre Ducout, Dominique Dupilet, Jean-Paul Durieux, Henri Emmanuelli, Régis Fauchoit, Jean-Jacques Filleul, Jacques Floch, Michel Fromet, Pierre Garmendia, Kamilo Gata, Jean-Claude Gayssot, André Gérin, Jean Glavany, Michel Grandpierre, Maxime Gremetz, Jacques Guyard, Georges Hage, Guy Hermier, Jean-Louis Idiart, Muguette Jacquaint, Janine Jambu, Serge Janquin, Charles Josselin, Jean-Pierre Kucheida, André Labarrère, Jean-Yves Le Déaut, Jean-Claude Lefort, Louis Le Pensec, Alain Le Vern, Martin Malvy, Georges Marchais, Marius Masse, Didier Mathus, Paul Mercieca, Louis Mexandeau, Jean-Pierre Michel, Didier Migaud, Ernest Moutoussamy, Alfred Muller, Mme Véronique Neiertz, MM. Paul Quilès, Louis Pierna, Alain Rodet, Mme Ségolène Royal, MM. Georges Sarre, Gérard Saumade, Henri Sicre, Roger-Gérard Schwartzberg, Jean Tardito, Mme Christiane Taubira-Delanon, MM. Patrice Tirolien, Daniel Vaillant, Emile Zuccarelli.

M. Michel Péricard. Déjà !

M. Jean-Paul Charié. Ils étaient au courant !

M. Claude Bartolone. Nous serons cinq de plus pour la voter !

M. le président. Je donne lecture de ce document :

« L'Assemblée nationale,

« Considérant que le plan sur la sécurité sociale présenté par le Gouvernement accroît les inégalités puisqu'il alourdit les charges qui pèsent sur les ménages, notam-

ment les plus modestes, crée des prélèvements sur des familles ou des retraités qui n'étaient pas imposables et, pour l'essentiel, exonère les entreprises de tout effort ;

« Considérant que ce plan accroît les injustices en prévoyant par la capitalisation un système de retraite à deux vitesses, en ignorant le pacte social qui fonde la qualité du service public à la française, en mettant en cause les droits que les fonctionnaires ont légitimement acquis en compensation de leurs obligations particulières et en substituant l'austérité pour les salariés à la solidarité de la nation ;

« Considérant que ce plan accroît les difficultés économiques du pays car, sans mettre en œuvre des réformes qui préserveraient une protection sociale de haut niveau, il porte atteinte au pouvoir d'achat des Français, c'est-à-dire à la consommation, à la croissance, donc à l'emploi ;

« Considérant que le Gouvernement a accru le malaise social en différant l'engagement d'une véritable négociation avec les partenaires sociaux, en tentant par tous les moyens de dresser les salariés du privé contre ceux du public et en préférant, au détriment des usagers, le pourrissement des conflits au dialogue sur le fond ;

« Considérant que la procédure des ordonnances, qu'en l'espèce aucun argument juridique ou politique ne justifie, donne les pleins pouvoirs au Gouvernement, exclut le Parlement d'une mission qui est constitutionnellement la sienne et prive la démocratie d'un débat essentiel pour l'avenir de la France ;

« Considérant que l'autoritarisme ne constitue pas une bonne méthode pour diriger un pays moderne ;

« Pour ces motifs, censure le Gouvernement en application de l'article 49-3 de la Constitution. »

En application de l'article 155, alinéa 3, du règlement, il est pris acte de ce dépôt.

La motion de censure va être notifiée au Gouvernement et affichée.

Le texte sera mis en distribution.

La date de la discussion et du vote sur cette motion de censure sera fixée par la conférence des présidents, que je convoque pour demain, à midi.

4

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 10 décembre 1995, transmis par M. le Premier ministre, le projet de loi de finances pour 1996, modifié par le Sénat.

Ce projet de loi, n° 2426, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan en application de l'article 83 du règlement.

5

COMMUNICATION RELATIVE AUX ASSEMBLÉES TERRITORIALES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre une lettre relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie fran-

(1)

çaise sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Roumanie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole) et le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du sultanat d'Oman sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

Cette communication a été transmise à la commission des affaires étrangères.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 12 décembre 1995, à quinze heures, séance publique :

M. Jean-Claude Gaysot. Pourrons-nous venir malgré les manifestations ?

M. le président. Questions au Gouvernement ;

Fixation de l'ordre du jour ;

Discussion du projet de loi n° 2319 relatif au supplément de loyer de solidarité ;

M. Joseph Klifa, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 2382).

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TEXTE SUR LEQUEL LE GOUVERNEMENT ENGAGE SA RESPONSABILITÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION

PROJET DE LOI AUTORISANT LE GOUVERNEMENT, PAR APPLICATION DE L'ARTICLE 38 DE LA CONSTITUTION, À RÉFORMER LA PROTECTION SOCIALE (N° 2405)

Article 1^{er}

Texte du projet modifié par les amendements n°s 1, 2833 rectifié, 4520, deuxième rectification, 4 et 5.)

« Le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances, dans un délai de quatre mois à compter de la promulgation (amendement n° 1) de la présente loi et conformément aux dispositions de l'article 38 de la Constitution, toutes mesures :

« 1° Modifiant le mode de revalorisation des pensions de retraite et d'invalidité servies par le régime général de sécurité sociale ainsi que par les régimes appliquant les mêmes règles de revalorisation et, pour les personnes ayant été affiliées à plusieurs régimes d'assurance vieillesse de base obligatoires, les conditions de prise en compte des

durées d'assurance pour le calcul de leurs pensions, en vue d'assurer l'équilibre financier des régimes susmentionnés (amendement n° 2833 rectifié) ;

« 2° Modifiant les dispositions législatives relatives aux prestations servies par les organismes débiteurs de prestations familiales en vue d'élargir l'assiette des revenus lorsque ces derniers constituent déjà un critère de leur attribution, de soumettre complètement à ce critère celles d'entre elles qui le sont déjà partiellement, d'en harmoniser les délais de prescription, d'en simplifier les modalités de gestion et d'assurer l'équilibre financier de la branche famille (amendement n° 4520, deuxième rectification) ;

« 3° Modifiant les dispositions relatives aux relations entre les organismes de sécurité sociale, les professions médicales et paramédicales et les assurés sociaux, ainsi que celles concernant la protection sociale, la formation et l'orientation des membres des dites professions, en vue d'améliorer, par des incitations et des modalités appropriées de mesure, de contrôle et de responsabilisation, la qualité des soins et la maîtrise des dépenses de santé ;

« 4° Instituant des prélèvements faisant contribuer au financement de la protection sociale et à l'équilibre financier des organismes qui y concourent les entreprises exploitant des spécialités pharmaceutiques, celles qui effectuent des versements au profit de leurs salariés au titre de la prévoyance, et les débiteurs des organismes de sécurité sociale, au titre des frais engagés pour le recouvrement des sommes dues (amendement n° 4) ;

« 5° Modifiant la législation relative à l'organisation et à l'équipement sanitaires ainsi que celle relative à l'organisation, au fonctionnement et aux modalités de financement et de contrôle des établissements de santé, en vue d'assurer, en créant le cas échéant de nouvelles instances de décision, une répartition plus adaptée des responsabilités, une attribution plus efficace des moyens de ces établissements et une meilleure maîtrise des coûts ;

« 6° Modifiant les dispositions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au champ d'application et aux relations mutuelles des institutions, régimes et branches de sécurité sociale, afin d'en simplifier et d'en rationaliser les structures et la gestion ;

« 7° Définissant, sans empiéter sur le domaine exclusif de la loi de finances, les modalités de consolidation et d'apurement de la dette accumulée au 31 décembre 1995 par le régime général de sécurité sociale et (suppression des mots: " le cas échéant, " par l'amendement n° 5) par le régime d'assurance maladie des travailleurs non salariés des professions non agricoles, ainsi que du déficit prévisionnel de l'exercice 1996 de ces régimes, et instituant les organismes et les ressources, notamment fiscales, nécessaires à cet effet ;

« 8° Modifiant, sous la même réserve, les dispositions relatives au fonds de solidarité vieillesse pour recentrer ses missions sur le financement des prestations relevant de la solidarité nationale tout en préservant, par les ressources mentionnées au 7° ci-dessus, la neutralité de cette mesure pour le budget de l'Etat. »

Article 2

(Amendement n° 6)

« Sous réserve des principes de valeur constitutionnelle, les mesures visées par les 1° à 4° et 6° à 8° de l'article 1^{er} ci-dessus concernant le financement et la maîtrise des dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, destinées à la réduction du déficit pour l'année 1996, pourront prendre effet rétroactivement, au plus tôt le 1^{er} janvier 1996. »

Article 3

(Texte du projet)

« Le projet de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de l'article premier sera déposé devant le Parlement au plus tard le 31 mai 1996. »